



LE SERMAGEOIS

n° 135



Imprimé sur papier recyclé

Bulletin d'informations municipales
Janvier 2023

Sommaire

- Mot du maire
- Conseil municipal
- Rénovation habitation
- Territoire zéro chômeurs
- Ass. A Notre Dame de la Salette
- Travaux communaux
- Vie communale
- 11 novembre
- Fleurissement
- Téléthon
- Comité des fêtes
- Terronovi
- Comice
- Recette
- Agenda
- Annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages **A votre service !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :

- sans matériel : 15€/heure
 - avec matériel : 19€/heure
 - avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure
- Informations et inscriptions en mairie.*

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)

Du 1^{er} au 29 octobre 2022

Du Lundi au vendredi : 7h30/11h45

Le Samedi 9h/12h15 et 14h/16h15

Du 31 octobre au 31 décembre 2022

Du Lundi au Vendredi : 7h30/11h45

Le Samedi 9h/12h15

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.

Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

Remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.



Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

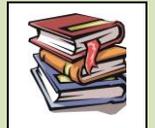
Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

De 17h30 à 18h30



Dans les locaux

De l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, composez le 3237, puis tapez, à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

Le 3 octobre, Anne-Marie CAMPAGNAC s'est éteinte dans sa quatre-vingt-sixième année à l'EHPAD de Château-Chinon où elle séjournait depuis plusieurs années. Bien qu'originnaire du Pays-Basque qu'elle aimait, elle n'en était pas moins tombée sous le charme de Sermages où elle avait acquis en 1976 sa maison du Moulin au Foivre, devenue son lieu de villégiature et le point d'ancrage de toute sa famille.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Éric MONTILLET, originaire de Figeac, s'est apprivoisé le Morvan, terre chaleureuse et forte en relations. Ses passions, taquiner les truites, même si elles ne mordaient pas, mais surtout, il adorait promener son bâton sur les chemins de Grandry et de Sermages, profiter au maximum de la famille et des cousinades chaque année, participer aux festivités proposées à Sermages, Moulins-Engilbert ou aux alentours, danser sur les airs du Morvan, danses qu'il avait apprises pendant toutes ces années passées avec le groupe de la bourrée morvandelle. Il voulait fuir Paris pour retrouver la sérénité de notre belle campagne, respirer loin de la ville et des fous de la capitale, profiter pleinement des valeurs premières de notre terroir : diversités culturelles, traditionnelles et surtout émotionnelles dans la sincérité et la simplicité, la vraie vie quoi. Éric s'est éteint le 24 décembre à l'âge de 58 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Bienvenue à Patricia et Jean-Pierre CLAIRET qui ont acquis, très rapidement après la mise en vente, la maison de Madame LORIOT, route de Riolon. Dans un premier temps, cette demeure sera leur résidence secondaire.

Que de remue-ménage, en ce jeudi 29 septembre, dans le bourg de Sermages. L'exercice civil TERRONNOVI diligenté par les services de la préfecture aura mobilisé 200 hommes et femmes parmi les forces de l'ordre et de secours, autant que de sermageois !

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) vient de nous communiquer les chiffres de la population légale au 1er janvier 2023, nous sommes 196 habitants à Sermages.

Le pèlerinage de la Salette a eu lieu le 16 octobre, il s'est déroulé sous un beau soleil. L'église, le bourg et la salle socioculturelle ont revêtu leurs plus beaux ornements pour cette belle journée. Merci à Guy MONTARON, président de l'association "A Notre Dame de la Salette" et à tous les bénévoles pour la préparation de ce traditionnel pèlerinage. Merci au père Geoffroy pour sa bienveillance et pour l'intérêt qu'il porte à notre association et merci aux généreux donateurs qui nous permettent d'effectuer des travaux.

Nous partions confiants lorsque nous nous sommes rendus à Dijon le 15 novembre pour la remise des prix du jury régional des villes et villages fleuris. Confiants, car, à demi-mot, les membres du jury nous avaient soufflé que nous conserverions nos trois fleurs. Mais quelle ne fut pas notre surprise de découvrir que nous avons obtenu le prix d'honneur du jury régional ! Merci, une nouvelle fois, à tous les passionnés du fleurissement.

Les 30 heures du Téléthon 2022 se sont achevées sur un compteur de 78 051 091 euros ! Le CCAS de Sermages aura contribué à hauteur d'environ 1000 euros. Une petite goutte mais "ensemble, on ne lâche rien !". Merci à tous les organisateurs, partenaires et donateurs de leur fidélité.

Merci au Père Noël d'avoir fait une halte, le dimanche 11 décembre, à la salle socioculturelle. Merci aux jeunes parents d'avoir assisté à ce rendez-vous qui nous a permis de connaître leurs petits bout'choux. Un grand merci à nos aînés d'être venus participer à cette rencontre intergénérationnelle. Merci à Alain COLLIN, président du comité des fêtes et à ses membres d'avoir organisé cet après-midi.

Les travaux prévus au budget 2022 sont quasiment réalisés. La bibliothèque sera bientôt fonctionnelle. La réfection d'une partie de l'église se poursuivra en janvier, quand les conditions météorologiques seront favorables pour appliquer le crépi.

Je vous invite à venir nombreux, le 18 février prochain, à la salle socioculturelle, pour assister à la pièce de théâtre "La Bande à Bonnot" présentée par la Malle au Grenier.

L'un des acteurs est bien connu des sermageois, car il s'agit de Jonathan GRIMOND.

Un grand merci à vous tous qui, de près ou de loin, œuvrez pour notre commune.

Au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Conseil municipal

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Octobre 2022

Date de Convocation : 12 Octobre 2022

PRESENTS : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Lisa ADAMKIEWICZ, Lydie KLEIN, Olivier BICHON, Régis GRANDJEAN, Jean-Noël BERNARD, Annick NOVAK, Emmanuel GRIMOND.

Excusée : Fanny COURTHAUDON procuration à Lydie KLEIN

Secrétaire de séance : Alain COLLIN

* Présentation du projet éolien sur Maux, Limanton et Tamnay en Bazois par M. Elie de SAINT PEREUSE, divers documents ont été remis et commentés.

* Admission en non-valeur

Madame le Maire a présenté une liste de titres de recettes pour laquelle des poursuites ont été engagées et sont restées sans effet pour un montant de 997.42 €. Le conseil municipal a accepté la liste proposée.

* Délégation de signature pour conventionnement du bassin de vie de M.E./Chatillon à l'expérimentation TZCLD

Une fois l'habilitation obtenue par arrêté ministériel, trois conventions sont à signer, elles conditionnent l'ouverture de l'EBE. Pour faciliter la signature du Territoire Habilité et de la Convention Territoire et EBE, il est proposé que l'ensemble des Maires des communes concernées donnent délégation au Maire de MOULINS ENGILBERT pour la signature des deux conventions. Il représentera l'ensemble des communes du territoire du bassin de vie de M.E./Chatillon engagées dans l'expérimentation.

Le conseil municipal a donné son accord.

* Rapport de l'Eau 2021

Le rapport de l'eau a été présenté au conseil municipal.

* Compte-rendu analyse financière de la Commune

Madame le Maire et Monsieur CORDIER ont donné un résumé du rendez-vous en Sous-Préfecture.

* Mandat au Centre de Gestion pour le suivi médical des agents

Le pôle Santé Sécurité au Travail du Centre De Gestion deviendra autonome au 01/01/2023 sous le statut d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Les membres fondateurs ont décidé que les collectivités affiliées au CDG seraient représentées par la Présidente du CDG pour la gouvernance et le fonctionnement du GIP. Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer tous les documents utiles.

* Rendu « vision des élus nivernais de notre ruralité »

Madame le Maire a communiqué le document qu'elle possédait, il sera transmis par mail à chacun.

* Questions diverses

- Demande de location cuisine de la salle socioculturelle de Madame Emilie JULIEN pour l'animation d'un atelier cuisine (réalisation de plats équilibrés et/ou diététiques). Des précisions doivent être fournies : la fréquence d'utilisation des locaux, les jours, les horaires, le public accueilli...

- Alain COLLIN a signalé que des parties de la cheminée d'une maison Route de Riolon étaient tombées sur la toiture et d'autres menacent de tomber. Le propriétaire en sera informé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Novembre 2022

Date de Convocation : 21 Novembre 2022

PRESENTS : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Lisa ADAMKIEWICZ, Lydie KLEIN, Fanny COURTHAUDON, Olivier BICHON, Jean-Noël BERNARD, Annick NOVAK, Emmanuel GRIMOND.

Excusé : Régis GRANDJEAN procuration à Jean Pierre CORDIER.

Secrétaire de séance : Fanny COURTHAUDON.

Madame le Maire a demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour, soit l'approbation d'un document unique pour les statuts de CCBLM, le conseil municipal a accepté de délibérer. Les statuts de CCBLM ont été présentés et le conseil les a approuvés.

* Choix du projet d'investissement 2023

Madame le Maire a présenté deux projets pour 2023 :

- 1°/Rénovation de la salle des associations comprenant 2 devis pour un montant HT de 15 337.84 €

- 2°/ Aménagement et embellissement paysager comprenant 3 devis dont le montant HT s'élève à 26 491.00 €

Après avoir longuement débattu le conseil a retenu la rénovation de la salle des associations afin de poursuivre l'aménagement des locaux.

* Demande de DETR 2023

Le conseil municipal a décidé de solliciter une demande de DETR 2023 sur le projet de rénovation de la salle des associations.

* Reversement de la taxe d'aménagement

Les dispositions de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022 rendent obligatoires, à compter du 1er janvier 2022, le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal a pris acte.

* Ouverture des crédits d'investissement 2023 par anticipation

Il convient d'ouvrir des crédits d'investissement 2023 pour permettre le règlement de factures avant le vote du budget 2023 ; soit 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2022 :

soit Ch 021 : 57 477.00 + Ch 023 37 855.00 = 95 332.00 : 4 = 23 833.00 €

Le conseil a donné son accord pour l'ouverture des crédits.

* Questions diverses

- Compte rendu du conseil d'école par Lisa et Alain.

- Voirie : Les devis reçus pour le programme voirie 2023 ont été présentés, Jean Pierre CORDIER a donné des précisions suite à la visite sur le terrain.

- Electricité : Jean Pierre CORDIER a indiqué qu'il avait fait des essais pour vérifier la puissance nécessaire à la salle socioculturelle en vue de rechercher des économies par rapport à l'augmentation des tarifs de l'électricité.

- Tarifs salle socioculturelle : il conviendra de revoir les tarifs de location compte tenu des augmentations de l'électricité en 2023. Cette question sera revue lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures.

J'habite en
**BAZOIS
LOIRE
MORVAN**

Je veux améliorer mon habitation QUI PEUT M'AIDER ?



1 Venez nous en parler

- > Travaux d'énergie ? Contactez l'**ALEC 58**, Espace Conseil France Rénov' au 03 86 38 22 21 - infoenergie@ale-nievre.org
- > Travaux de maintien à domicile ou de résorption de l'insalubrité ? Contactez la **DDT 58**, délégation locale de l'**ANAH** au 03 86 71 70 80 - ddt-anah@nievre.gouv.fr
- > Conseils en architecture et en embellissement ? Contactez le **CAUE 58** au 03 86 71 66 90 - caue58@wanadoo.fr

2 Visite de votre logement

Selon le cas, un technicien viendra visiter votre logement pour établir un diagnostic précis des besoins de travaux



3 Elaboration du dossier de travaux

Identification des différents scénarios, accompagnement à la prise de décision, élaboration d'un plan de financement personnalisé et finalisation de votre dossier.



4 Dépôt & instruction

En cas d'éligibilité à des aides financières

Chantier !

5

6

Visite de fin de travaux

Si nécessaire



Versement des subventions

En cas d'éligibilité



Ai-je droit à des aides ?

Vous le découvrirez en sollicitant nos partenaires, leur expertise est gratuite et nous pourrions identifier précisément votre éligibilité aux différentes aides.

Je ne parviens plus à payer mes factures d'énergie. A qui m'adresser ?

Pour connaître les solutions qui s'offrent à vous, nous vous invitons à vous rapprocher de la Maison France Services la plus proche de chez vous.

Je ne peux pas avancer l'argent des travaux... Comment faire ?

Il existe des outils pour avancer les frais : système d'acompte, fonds d'avance... Nous sommes là pour vous aider à monter votre dossier et accéder à vos droits.

Comment raccorder votre domicile ?

- 

Vérifiez préalablement
L'ÉLIGIBILITÉ
de votre logement sur la carte
de nievrenumerique.fr
- 

Contactez un Fournisseur
d'Accès Internet pour souscrire
UNE OFFRE FIBRE

bouygues	free	orange	SFR
1064 / 3106	3244	3900	1023
<small>Clients actuels / Nouveaux clients</small>	<small>Prix d'un appel local</small>	<small>Appel gratuit</small>	<small>Prix d'un appel local</small>
<small>Appel gratuit</small>			
- 

Fixez
UN RENDEZ-VOUS
avec un technicien

La présence de l'habitant est impérative !
- 

Anticipez la venue du technicien en faisant
QUELQUES VÉRIFICATIONS

Plus d'informations sur nievrenumerique.fr
- 

Le technicien procédera au raccordement
de votre logement pour installer
UNE PRISE OPTIQUE

Son emplacement ne doit pas vous être imposé !
- 

Branchez vos équipements et profitez de
**VOTRE CONNEXION
INTERNET**

©Nievre Numérique - Décembre 2022

Avant toute souscription, soyez vigilant !

Alors que le déploiement de la fibre s'intensifie sur le département, les opérateurs se lancent dans une course effrénée à la conquête des clients.

Pour contrer toute prospection abusive, voici quelques informations utiles :

- ◆ Tout d'abord, il est conseillé de vérifier son éligibilité à la fibre sur le site internet officiel de l'opérateur qui effectue le démarchage.
- ◆ Vous n'êtes pas obligé de souscrire une offre fibre dès maintenant, vous pourrez en faire la demande ultérieurement.
- ◆ Aucun technicien n'est autorisé à intervenir chez vous sans souscription préalable.
- ◆ L'opérateur en charge du déploiement sur votre secteur n'a pas d'exclusivité commerciale.
- ◆ L'ADSL / la ligne cuivre de votre téléphone ne va pas disparaître pour l'instant.
- ◆ Tout commercial prospectant sur une commune doit au préalable se présenter auprès de la mairie.

France service

Gérer mes biens immobiliers : un nouveau service en ligne pour les usagers propriétaires

Ce service accessible depuis août 2021 à partir de l'espace sécurisé impôts.gouv.fr permet aux propriétaires de locaux d'habitation ou professionnels de consulter le descriptif de leurs biens immobiliers.

Il permet de visionner l'ensemble des biens bâtis et d'en obtenir les caractéristiques principales : la nature (garage, box, cave, maison...), l'adresse, la surface, le nombre de pièces, les dépendances attachées.

En début d'année 2023, les propriétaires devront communiquer à l'administration l'affectation de chaque bien c'est-à-dire s'il s'agit d'une résidence principale, une résidence secondaire, un logement locatif...

En pratique, le propriétaire devra déclarer en ligne à partir de son espace sécurisé impôts via le service dédié :

- En cas d'occupation à titre personnel, s'il s'agit d'une résidence principale et/ou secondaire
- En cas de location, les éléments d'identification des personnes physiques ou des personnes morales désignées sur le bail, ou, le cas échéant, la situation de vacance du local.

Les propriétaires devront porter à la connaissance de l'administration chaque changement d'occupation au fil de l'eau tel un événement de vie.

France services peut vous accompagner dans cette démarche en ligne si vous possédez un espace sur impôts.gouv.fr. Si vous n'en possédez pas encore, nous vous accompagnerons pour le créer.

N'hésitez pas à contacter Bérénice DENEUX au 03.86.84.30.96.



Territoire Zéro Chômeur

Après un parcours de longue haleine, fin septembre notre Territoire des bassins de vie de Moulins-Engilbert & Châtillon en Bazois a enfin été habilité pour mettre en œuvre l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée !

L'EBE (Entreprise à But d'Emploi), O'SER, créée dans le cadre de cette expérimentation, a reçu de la préfecture l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale.

Divers ateliers ont été organisés avec les futurs salariés pour travailler sur les différents aspects de la mise en place des activités qui seront proposées, tant aux habitants qu'aux agriculteurs et aux entreprises.

La signature des conventions de notre territoire avec les différents partenaires et des contrats de travail avec les premiers salariés s'est déroulée le 7 décembre en présence de Madame la sous-préfète.

Ci-contre, un flyer général présente l'ensemble des activités proposées par l'EBE. Il est suivi du flyer destiné plus particulièrement aux habitants.

Pour toute information complémentaire et/ou pour l'obtention de devis, contacter l'EBE :

Tél. : 07.86.38.41.54 | e-mail : ebe.o.ser@gmail.com



Territoire Zéro Chômeur

Ô'SER

NOTRE NOUVELLE ENTREPRISE A BUT
D'EMPLOI,
ORIGINALE, SOLIDAIRE, EFFICACE &
RESPECTUEUSE

Ô'SER EST AU SERVICE DE LA
CRÉATIVITÉ DES FEMMES & DES HOMMES
DE NOTRE TERRITOIRE.

Ô'SER A ÉTÉ CRÉÉE DANS LE CADRE DE
L'EXPÉRIMENTATION DE NOTRE TERRITOIRE
ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE
SUR LES BASSINS DE VIE DE
MOULINS-ENGILBERT,
CHÂTILLON-EN-BAZOIS,
SAINT HONORÉ LES BAINS.

Ô'SER, Ô'SERVICE DE TOUS

Services aux entreprises
(nettoyage, aide sur chantiers, courses...)

Services aux agriculteurs
(entretien des haies, soins aux animaux, nettoyages...)

Services aux collectivités & associations
(entretiens espaces verts, nettoyage, montages...)

Services aux habitants
(petits travaux de maison & de jardin, entretien espaces
verts, nettoyage maison, conciergerie de gîte...),

Blanchisserie- couture
(lavage, repassage, pliage, reprise, transformation &
création de couture)

Ressourcerie/Recyclerie
(donations à domicile et dans nos locaux, remise en
état, transformation)

Contactez-nous:

 07 86 38 41 54

 ebe.o.ser@gmail.com

 EBE Ô'ser

Interventions sur devis

EBE Ô'ser- Siret 90960865500017- Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie

Ô'SER

Nouvelle Entreprise à But d'Emploi

Ô Service des Habitants

Petits travaux intérieurs
(nettoyage, petites réparations...)

Petits travaux extérieurs
(entretien jardins, aménagements...)

Services
(Courses, location de matériel...)

Blanchisserie, Couture
Débarras de maison, greniers...

Contactez-nous:

 07 86 38 41 54

 ebe.o.ser@gmail.com

 EBE Ô'ser

Interventions sur devis

EBE Ô'ser- Siret 90960865500017- Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie

Association A Notre Dame de La Salette

Le pèlerinage à ND de La Salette a eu lieu le 16 octobre sous un ciel radieux. Les pèlerins sont venus en nombre de toute la paroisse et même des deux paroisses voisines.



Les membres de l'association « A Notre Dame de La Salette de Sermages » avaient bien décoré l'autel, toute l'église, le parcours de la procession et préparé un repas pour les 70 convives présents.

Un grand merci aux artistes décorateurs de la commune de Sermages pour la mise en place des tables de fête sur le thème des agrumes.

La procession s'est déroulée entre la salle socioculturelle et l'église.

Sur le parcours, le père Geoffroy a béni la croix rénovée cette année.



Merci pour cette photo souvenir du pèlerinage de l'année 1941 qui montre le prédicateur venu, en cette période d'occupation allemande, animer la procession.

C'est aussi ce vendredi 19 septembre 1941 que la prise de Kiev par l'armée allemande a eu lieu.

Nous sommes toujours à la recherche de photos, de documents relatifs aux pèlerinages à Sermages.



Les membres du bureau de l'association remercient tous les généreux donateurs qui permettent les travaux actuels à l'église. C'est un début, il reste encore beaucoup à faire, nous sommes confiants et nous savons que vous serez à nos côtés.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année. Joyeuse année 2023.

Travaux communaux

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Prévu au budget 2022, le gros chantier de réfection de la bibliothèque s'est achevé dans les tous derniers jours de 2022. Cet espace est désormais pourvu d'une installation électrique aux normes, le plafond a été abaissé afin d'économiser les frais de chauffage et les peintures sont terminées.

Comme à son habitude, Jean-Pierre CORDIER a suivi le chantier pas à pas. Dès que la peinture fut sèche il commença d'installer les étagères, après avoir dû en consolider certaines.

Maryse ASTIER, notre bibliothécaire et les élus souhaitent que vous passiez de bons moments dans ce lieu rénové.

Merci à Frédéric SUCHET pour son don de 1000€ qui nous a été bien utile pour le financement de cette rénovation.



TRAVAUX EGLISE SAINT PIERRE

Prévus au budget 2022, les travaux de réfection d'une partie de la façade de l'église ont débuté en décembre. Les conditions météorologiques ont perturbé la pose du crépi. Dès que le beau temps reviendra, l'entreprise de Pascal HUBANTZ terminera cette première partie.

Pour rappel, ces travaux n'ont pu être diligentés que grâce aux dons effectués auprès de l'association "A Notre Dame de la Salette" dont le but est la sauvegarde de l'église. L'apport de cette tranche de travaux s'élève à 7 000 €. Son président, Guy MONTARON et ses membres réfléchissent et travaillent activement pour créer des évènements permettant de récolter des fonds. Un grand merci à eux.



AU THÉÂTRE CET APRÈS-MIDI

Adieu veau, vache, cochon, couvée ! L'agriculture, sous la plume de Jean-Charles COUGNY, auteur de la pièce "PAYSAN HORS CONTRÔLE" a bien changé ! Jean-Charles Cougny est agriculteur à la retraite. Il a déjà écrit plusieurs romans et participé deux fois aux Petites Flâneries, en 2019 et 2021. Avec la volonté d'aborder avec exigence sa pratique amateur, il a proposé au Théâtre de l'Accalmie* de l'accompagner dans la création et l'interprétation d'un texte théâtral inspiré de son « vécu ».

En bref, c'est l'histoire de Jeff, qui descend de son gros tracteur pour satisfaire un besoin naturel. Il en profite pour admirer son engin (le tracteur !) et gratifier le public d'un long monologue sur l'évolution du matériel et de son métier. Arrive alors, dans sa petite voiture rouge, Maxence Peuvottin, un contrôleur des « primes diverses et variées ».

Si, au début, Jeff prend ce contrôle un peu à la rigolade, le pointillisme, le zèle du contrôleur et l'absurdité de certaines obligations et des contrôles en général font monter la tension entre le paysan et le contrôleur.

« À travers une pièce qui se veut avant tout drôle, j'ai voulu montrer ce qu'était devenue l'agriculture, ces dernières années, avec la dépendance vitale du paysan aux primes européennes », explique Jean-Charles Cougny. « Néanmoins, si la critique de la bureaucratie européenne et l'absurdité de certains contrôles transparaissent nettement dans cette pièce, la classe paysanne, qui sait profiter au maximum de ce système et ne voudrait pour rien au monde y renoncer, avec l'argumentaire du "pauvre petit paysan qui travaille 365 jours par an pour rien gagner", n'en sort pas tout à fait indemne.



Loin des Bodin's et de la caricature du péquenaud moyen ou du misérabilisme de certaines fictions sur le métier de paysan, cette pièce se veut un témoignage du monde agricole, tel qu'il était dans les années 2010-2020. La plupart des choses évoquées, que ce soit pour le paysan, comme pour le contrôleur, font, hélas, partie de mon vécu et sont issues de situations réelles », indique Jean-Charles Cougny.



Les trois acteurs : Jocelyne LAUDET, dans le rôle de l'épouse de l'agriculteur contrôlé, Jean-Marc GALERA qui signe la mise en scène et qui joue le rôle du contrôleur et Jean-Charles COUGNY dans le rôle de l'agriculteur contrôlé, ont pris plaisir à discuter avec les spectateurs à l'issue de la pièce.

Un grand merci à Guy MONTARON et aux membres de l'association A Notre Dame de la Salette qui ont accueilli les spectateurs, cuisiné les délicieuses crêpes et qui se sont, aussi, brûlés les doigts.

Dépourvus d'affiches et de flyers, la communication n'a pas pu être faite. Seul le sermageois et deux mails ont informé la population de notre commune.

Aussi, n'hésitez pas à nous confier votre adresse mail afin d'être informé de l'actualité. Merci de la communiquer à Isabelle qui transmettra à Amandine RICCI.

*"THÉÂTRE DE L'ACCALMIE" est une association basée à SAINT-SEINE (58).

DES FLEURS AU CIMETIERE

Sous un soleil quasi printanier, ce 26 octobre, Marielle a disposé les chrysanthèmes gentiment offerts par Réjane et Michel COURDAVAULT à l'entrée du cimetière, à l'occasion de la Toussaint. Au moins, cette année, ils ne gèleront pas !

Un grand merci à Réjane et Michel, nos amis moulois.

C'est en 835 que le pape Grégoire IV sur l'ordre de Louis le Pieux déclara de façon officielle que le 1er novembre serait la fête de tous les saints et qu'elle serait célébrée dans le monde entier. La Toussaint a pour but de célébrer tous les saints de l'Église, et tout particulièrement les martyrs.

ACHAT D'UN BROYEUR

Prévu lui aussi, dans notre budget 2022, notre broyeur, qui devait être livré le 15 mai 2022, ne l'a été que le 18 novembre... En cause, le manque d'une pièce qui venait tout comme beaucoup de choses en ce moment, d'Ukraine, peut-être...

Après une formation par l'entreprise MALECOT POIRIER, Hervé ROY, notre employé s'est familiarisé avec les manettes du nouveau broyeur. Bien évidemment, ce retard de livraison a pénalisé le déroulement du broyage de Moulins-Engilbert et de Sermages, retard qui sera rattrapé courant janvier 2023.

Cette acquisition a fait l'objet d'une attribution exceptionnelle de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) de 40%, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.



BORNE INCENDIE

Comme prévu au budget 2022, les travaux de mise aux normes de la borne incendie de La Vaudelle ont été réalisés.

Une bonne chose de faite.



11 Novembre

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants de 2020 à mi 2022 étant devenue ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées en juillet 2022, c'est Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des armées et Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'état aux anciens combattants et à la mémoire qui ont rédigé l'hommage à tous les morts pour la France lu à l'occasion du 11 novembre 2022.

Et de rappeler qu'en ce 11 novembre 1918 à 11 heures l'armistice est proclamée. "Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense. La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte. Le traumatisme est mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins. Les morts sont presque aussi nombreux parmi les civils".

Et de poursuivre : "Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorens ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France, dans l'hexagone comme dans les Outre-mer".

Puis, comme il est de coutume depuis plusieurs années, il a été honoré deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien QUELIN et le brigadier-chef Alexandre MARTIN. "Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France".

Enfin, la conclusion fait référence au conflit entre la Russie et l'Ukraine : "Le monde était convaincu en 1918 que la première guerre mondiale devait être la "der des der", la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des poilus pour la paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France".



REMISE DES INSIGNES AUX PORTE-DRAPEAUX

La réception de remise des insignes aux porte-drapeaux, prévue de longue date mais maintes fois reportée, a enfin pu être organisée à la salle socioculturelle de Sermages à l'issue de la cérémonie du 11 novembre.

Conjointement organisée par les trois communes, Maux, Moulins-Engilbert et Sermages, cette cérémonie a permis de récompenser nos porte-drapeaux : Arnaud BOQUE pour Maux, Morgane MOURON pour Moulins-Engilbert et notre Amandine RICCI. C'est l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) de Nevers qui est chargé d'instruire les dossiers de remise des diplômes.

Hautement symbolique, la mission de porte-drapeau est de rendre hommage, au nom de la nation française, aux combattants et aux disparus. Le titulaire d'un diplôme de porte-drapeau est autorisé à :

- porter l'insigne en bronze de porte-drapeau, après 3 années de service,
- porter l'insigne en bronze de porte-drapeau avec étoile argentée, après 10 années de service,
- porter l'insigne en bronze de porte-drapeau avec étoile dorée, après 20 années de service,
- porter l'insigne en bronze de porte-drapeau avec palme argentée, après 30 années de service.

Arnaud a été honoré pour ses dix années de service, Morgane pour ses trois années et Amandine pour ses vingt années ! Tous ces insignes devaient être remis en 2020, mais ce ne fut pas possible du fait de la pandémie.

Chaque maire fit un discours pour remercier son représentant. C'est Lucie GRIMOND, arrière-petite fille de Joseph GRIMOND qui portait le coussin où étaient déposées les insignes, tout un symbole quand on sait que Monsieur Joseph GRIMOND fut porte-drapeau de Sermages avant qu'il laisse la place à Amandine.

Merci à Monsieur Bernard PERRAUDIN qui a accepté de remettre l'insigne à Amandine sous les applaudissements des convives.

Ce 11 novembre fut une belle journée commémorative avec un public venu en nombre.



REMISE DU PRIX RÉGIONAL DU FLEURISSEMENT

En ce 15 novembre, c'est le cœur vaillant que nous nous sommes rendus à la remise des récompenses du jury régional du label villes et villages fleuris au conseil régional de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE à Dijon. Le cœur vaillant car lors de son passage, les trois membres du jury régional n'avaient caché, qu'à demi-mot, leur verdict : à savoir le maintien des trois fleurs pour notre village. Il faut dire que les bénévoles, les employés et les élus avaient "mis le paquet" pour les accueillir.

Il s'agissait de la soixante-troisième édition de remise des prix régionaux. Madame Nathalie LABOSSE, conseillère régionale déléguée en charge de l'itinérance touristique et présidente du jury régional des villes et villages fleuris de Bourgogne-Franche-Comté animait cette réunion. Après avoir rappelé que le label "Villes et Villages Fleuris" rassemblait 4 626 communes labellisées sur tout le territoire français, dont 277 "4 fleurs", Madame la présidente a indiqué que ce label récompensait l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie, qu'il prenait en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

En Bourgogne-Franche-Comté, ce sont 343 communes qui participent à l'obtention de ce label, dont 31 dans la Nièvre. Puis vint le classement par catégorie, d'abord les communes ayant obtenu ou conservé "une fleur", tel fut le cas de notre commune voisine Saint-Léger de Fougeret, puis celles ayant obtenu ou conservé "deux fleurs" comme notre autre voisine Saint-Péreuse. Lorsque le palmarès des "trois fleurs" arriva, nous nous tenions prêts, mais quelle ne fut pas notre surprise en voyant sur grand écran notre village récompensé non seulement de la conservation de ses trois fleurs mais en plus de la mention "COUP DE CŒUR DU JURY RÉGIONAL". Les mots nous manquèrent et incrédules, c'est sous une salve d'applaudissements que nous sommes allés chercher notre diplôme des mains de Madame LABOSSE.

Ce diplôme est votre récompense, vous qui fleurissez votre maison, il est la récompense du travail de nos employés et de nos bénévoles très actifs et très créatifs. Félicitations à toutes et tous.

Cet après-midi se conclut par les mots de Madame la présidente : "Une commune sans fleurs est une commune sans bonheur".



Fleurissement

Félicitations à nos ingénieux bénévoles qui ont œuvré à la fabrication des décors de Noël.

Beaucoup d'heures passées, beaucoup d'imagination, pour un résultat qui a fait l'unanimité.

Voici quelques chefs d'œuvre made in Sermages ...



Téléthon

C'est sous le parrainage de Kev ADAMS, acteur et humoriste que ce Téléthon 2022 a débuté par ses mots : "En ce moment, on est tous fiers d'être ensemble, d'être français en regardant la coupe du monde. Soyons aussi fiers d'être français, ce soir, en faisant un don. Battre le record du Téléthon, ce n'est pas juste récolter de l'argent pour les chercheurs, les enfants malades et ceux qui en ont besoin. C'est aussi montrer la singularité française : on ne laisse personne au bord de la route ! Quand il y a des enfants qui sont malades, quand il y a des familles dans le besoin, on les aide et on est tous ensemble. On compte sur vous !" Oui, votre mobilisation pour le Téléthon est, à l'image de la coupe du monde de football, une singularité française qui nous réunit tous. Eh oui, vous êtes des champions... de la générosité.

A Sermages, nous avons pu compter sur nos fidèles protagonistes.

Bien en amont, Alain COLLIN avait fait cuire et empoté les confitures.

Merci aux cueilleurs : Bernadette GIRARD, Guy, Madeleine et Bernadette MONTARON, Marie-Claude RICCI, Marijo PHELON, Bruno QUIRIN, Christine BOUDRON, Florent MARTIN, Fanny COURTHAUDON et Patrick MARTIN.

Merci à nos généreux donateurs en légumes : Marie-Claude et Alain GUINOT, Marie-Thérèse et Marcel LAVALETTE, la famille MALCOIFFE et Martine MUNOZ.

Merci à nos partenaires avec le magasin bi1 (don de légumes, prêt de caisses) et les fournisseurs de l'Ehpad du Sud-Morvan (don de légumes et autres ingrédients) ainsi qu'au comité des fêtes de SERMAGES et un grand merci à notre nouveau partenaire le restaurant Au Bon Laboureur qui a offert de la soupe de poisson très prisée. Merci à de généreux donateurs de CHATEAU-CHINON pour les box de jus de pommes.

Merci aux coordinatrices de l'AFM-TELETHON de leur passage à notre stand à MOULINS-ENGILBERT le 3 décembre.

Merci aux chefs de l'association Les Toques Nivernaises.

Merci aux sermageois qui ont confectionné les soupes : Marijo MARTIN-ALEXANDRE et Dominique ALEXANDRE pour la recette "potage Crécy" et Françoise et Philippe CHAUSSARD pour la recette "soupe à l'oignon".

Merci à Roger BOULIN et au collègue des deux rivières pour le prêt du mixeur au cas où celui que nous avons utilisé aurait été défaillant et à la famille BLANDIN de SAINT-PEREUSE pour le prêt du camion réfrigéré. Merci à la municipalité de MOULINS-ENGILBERT.

Merci à tous les bénévoles, Alain COLLIN, Fanny COLLIN (conceptrice des étiquettes), Margot COLLIN, Amandine RICCI (coordonnatrice des nombreuses commandes), Annick NOVAK, Paule COUPAIN avec le soutien réconfortant de Gilles BENEY, Lydie KLEIN, Sandrine HAROU, Marie-Claude RICCI, Marielle ROY, Jean-Pierre CORDIER, Jean-Noël BERNARD, Olivier BICHON, et Hervé ROY.

Et un immense merci à tous nos fidèles clients pour cette édition 2022.



Téléthon

Quelques chiffres :

100 litres de soupe ont été confectionnés par l'association des Toques Nivernaises présidée par Jean-François BOSCHETTI, il s'agissait de la "crème de potimarron au massala garam", du "velouté de champignon agarius et sylvestre", du "potage Crécy au cumin" et du "délice de la Comtesse du Barry".

452 litres de soupe ont été confectionnés par Alain COLLIN et les membres du CCAS, il s'agissait du "velouté de courgette qui rit", du "velouté de courgette qui bêle", de la "crème andalouse et ses lardons", et de "la soupe aux choux", ainsi que 154 pots de confitures (groseilles blanches, cerises, groseilles rouges, rhubarbe, cassis et cerises aigres).



En ce 3 décembre 2022, cette opération a rapporté 999.96 € à l'AFM-TELETHON

Les résultats de la tombola :

Premier prix : un jambon du Morvan à Mme Geneviève DURUISSEAU offert par la boucherie LEBEAU

Deuxième prix : un panier garni à Nicolas LANGEVIN offert par le Comptoir Gourmand de Florence BOUCHOUX



Les familles témoignent

Face aux maladies incurables qui détruisaient la vie de leurs enfants, les parents de l'AFM-Téléthon ont relevé des défis sans précédent dans la recherche scientifique et médicale.

Parce qu'ils n'ont rien lâché, et fait le choix de la génétique puis de la thérapie génique, alors que peu y croyaient, des maladies autrefois méconnues sont aujourd'hui des maladies vaincues.

Une véritable révolution de la médecine est en marche qui change la vie des malades. Mais parce que 95 % des maladies rares restent encore sans traitements, il est plus que jamais nécessaire de continuer à innover, pour multiplier les victoires. Pour tous ceux qui attendent un traitement, il faut continuer à se battre et ne rien lâcher !

PETIT PAPA NOËL... QUAND TU DESCENDRAS DU CIEL

Attendus de toutes et de tous, l'arbre de Noël de la commune a eu lieu le dimanche 11 décembre. A l'origine c'était le 18 décembre qui avait été retenu, mais finale de coupe du monde oblige, celui-ci a été avancé. Les membres du comité ayant eu le nez fin car la France s'est retrouvée en finale. La suite, hélas, on la connaît... Dès 15 heures, la salle socioculturelle apprêtée aux couleurs de Noël accueillait les parents et les bambins. La projection du film « PIERRE LAPIN », dont le titre original est PETER RABBIT, débuta peu de temps après. Le synopsis : "le petit lapin préféré des jeunes lecteurs depuis des générations est le héros d'un film plein d'aventures et d'espièglerie ! L'éternelle lutte de Pierre Lapin avec M. Mc Gregor pour les légumes du potager va atteindre des sommets. Sans parler de leur rivalité pour plaire à cette charmante voisine qui adore les animaux... Bien au-delà du jardin, de nombreuses péripéties les entraîneront de la magnifique région des lacs en Angleterre jusqu'à Londres ! Un film haletant pour petits et grands".

Vers 17 heures, les cris des enfants qui appelaient le père Noël se firent retentir. Tout à coup, celui-ci arriva, bedonnant et jovial malgré son grand âge. Savez-vous que le père Noël est âgé de 1 752 ans ?

Bien installé sur l'estrade, le père Noël commença la distribution des cadeaux. Beaucoup d'enfants portaient leurs habits de fête pour l'occasion. Tous furent gâtés même les moins sages ! Puis vint le tour de nos aînés, désireux eux aussi de partager ce moment de convivialité.



Grâce aux pâtisseries confectionnées par les sermageois et les membres du comité des fêtes, nous pûmes nous régaler en discutant gaiement. Un grand merci à Alain CORBIN pour avoir minutieusement installé la sonorisation. Merci à Margot COLLIN, lutine du père Noël.

Merci père Noël de ta générosité et à l'année prochaine !

Sermages au rythme de la coupe du monde

Comme nous vous le disions, les membres du comité ont eu le nez fin en avançant l'arbre de Noël. Aussi, à l'initiative d'Alain COLLIN, président, un après-midi impromptu s'est organisé le dimanche 18 décembre pour suivre la finale de la coupe du monde de football à la salle socioculturelle.

Grimés de maquillage tricolore les purs fans ont été jusqu'à chanter la marseillaise la main sur la poitrine. Puis le match de toutes les tensions se déroula devant un public au bord de la crise cardiaque. Hélas, le résultat n'a pas été au rendez-vous, mais qu'importe, du moment que nous ayons passé ce bon moment ensemble.

Merci au comité des fêtes pour l'organisation de cet après-midi sportif.

Le comité des fêtes vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Les rendez-vous de ses diverses animations vous seront présentés dans la page agenda du sermageois au fur et à mesure des trimestres.

TERRONOVİ

En ce jeudi 29 septembre, Sermages a été au cœur d'un entraînement grandeur nature des forces de l'ordre et de secours de la Nièvre. Pourquoi Sermages ? Pourquoi pas ? Lors de la présentation de l'exercice aux sermageois, le 19 septembre, le directeur de cabinet du Préfet de la Nièvre, Monsieur Yoann de BALLAGEN a expliqué que Sermages avait été choisi du fait qu'il était un village rural éloigné de Nevers et donc éloigné de toutes les infrastructures intervenant dans le cadre de la sécurité civile. Cet exercice était prévu de longue date et devait avoir lieu en mars 2020, cependant, du fait de la pandémie, celui-ci a été reporté en septembre 2022.

Un exercice de sécurité civile TERRONOVİ, est un acte de terrorisme avec de nombreuses victimes (**NO**mbreuses **VI**ctimes). Longuement préparé par Monsieur Yoann de BALLANGEN, coordonnateur de cet exercice et directeur de cabinet du Préfet, avec l'aide de Joséphine SBAFFO, cheffe du pôle de sécurité civile à la préfecture et par le capitaine Jean-Luc DESMOULIN de la délégation militaire départementale de la Nièvre et rédacteur du scénario, il avait pour objectif de tester la chaîne de commandement : sa rapidité à se mettre en place, en particulier dans un site loin de Nevers. Pour réaliser cet exercice, des "victimes" ont été recrutées au sein de la commune, conseillers municipaux, employés et au sein de l'institut de formation en soins infirmiers de Nevers. Les deux forcenés étant des membres de la délégation militaire départementale.

A notre niveau, il a fallu nous familiariser avec un vocabulaire dont nous ne sommes, fort heureusement, pas coutumier : **PMA** : poste médical avancé ; **Petite noria** qui désigne, dans le cadre du plan rouge la distance entre le lieu de la catastrophe et le poste médical avancé ; **Grande noria** qui désigne la distance entre le PMA et les hôpitaux les plus proches ; **GIGN** : groupe d'intervention de la gendarmerie nationale qui est l'unité emblématique de la gendarmerie en matière d'intervention et, plus globalement, de gestion des situations d'exception nécessitant l'engagement d'hommes spécialement entraînés et équipés ou la mise en œuvre de techniques ou de moyens spéciaux ; **PSIG** : pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie qui est une unité dont la vocation prioritaire est la lutte contre la délinquance de voie publique, menée de manière préventive et dissuasive, dans les secteurs et les périodes les plus sensibles.

C'est à 9 heures, ce jeudi 29 septembre, que l'exercice débute. Deux forcenés, arrivent dans un véhicule blanc et entrent dans le bourg en faisant, déjà, une victime au carrefour, victime jouée par Hervé ROY, notre employé. Un des forcenés se retranche dans le garage de l'ancien gîte avec des otages et l'autre poursuit sa route jusqu'à l'église. Le premier témoin joué par Lydie KLEIN, conseillère municipale, alerte, par téléphone, les forces de l'ordre et donne, ainsi, le point de départ de l'exercice.

C'est à Moulins-Engilbert, dans les locaux de la mairie réquisitionnée, que le centre de contrôle s'installe sous la direction de Monsieur Daniel BARBIER, préfet de la Nièvre. Entouré par un représentant de chaque corporation (gendarmerie, pompiers, militaire, élu) il devient le chef d'orchestre du déroulement de l'exercice. Lorsque nous regardons le récit de tristes attentats à la télévision, nous sommes loin de nous imaginer toute cette coordination inter-services. C'est impressionnant, chaque information qui émane des talkies-walkies est analysée, répertoriée et implique des décisions qui sont prises, uniquement, par le préfet. Celui-ci informant, chaque demie heure le procureur de la république de Nevers, Madame Alexa CARPENTIER du déroulement de l'opération.

Pendant que le centre de contrôle se met en place, l'autre forcené a continué son chemin en blessant des victimes qui se sont retranchées à la mairie avec notre secrétaire, Isabelle CLOIX.

Le premier forcené a pris beaucoup d'otages dans le garage de l'ancien gîte et a déjà fait un décédé, Alain COLLIN, notre premier adjoint qu'il a égorgé... D'autres victimes, plus légères sont aussi à déplorer. Proches de la prise d'otages, des pompiers forment le "groupe d'extraction". Ils sont équipés d'un casque de protection balistique et d'un gilet pare-balles. Le PMA, lui, a été installé au centre de secours de Moulins-Engilbert. Devant la caserne, la flotte de véhicules des pompiers est impressionnante. Le centre-bourg est envahi par les secours qui ne chôment pas. Les victimes arrivent. Blessures légères, blessés graves, décès, indemnes. Les sapeurs-pompiers trient les victimes une à une. A gauche les urgences absolues, à droite les relatives. De là, elles seront évacués dans les centres hospitaliers en fonction de leurs blessures et des lits disponibles. C'est la grande noria. Une cellule d'urgence médico-psychologique est également présente au PMA de Moulins-Engilbert. Des ambulances privées sont réquisitionnées.

TERRONOVI

Devant l'ampleur du nombre d'otages et ce malgré la présence de 71 gendarmes mobilisés, le préfet décide d'appeler le GIGN. Depuis DIJON où cette unité est basée, ce sont 19 hommes surentraînés qui arrivent, en peu de temps sur les lieux. Aux dires des rares témoins tapis dans leur maison, dès que le GIGN est arrivé avec sa voiture blindée, la prise d'otages a pris une toute autre tournure ! Ces gendarmes spécialisés sont impressionnants, ne serait-ce que par l'équipement qu'ils portent et qui forme une véritable armure des temps modernes. Un drone leur permettra de suivre les opérations d'un autre point de vue. En peu de temps, le GIGN tente de négocier avec le forcené par mégaphone. Celui-ci pose un ultimatum aux gendarmes, qui se préparent à intervenir à l'issue de ce délai. Il est presque 13h et pour les forces de l'ordre, tout ne se passe pas comme prévu. Sans crier gare, le terroriste abat un otage. Ni une, ni deux, l'intervention est lancée et le preneur d'otages abattu.

Mais il reste le deuxième forcené retranché on ne sait où. Au poste de commandement, c'est l'incertitude. Où est-il donc caché, combien d'otages a-t-il ? Toutes les éventualités sont envisagées jusqu'à la fuite à travers bois. Puis vers 14 h, le preneur d'otages donne de ses nouvelles et demande à parler au maire. Le préfet décide alors l'intervention de deux négociateurs du GIGN pour former, expressément, Dominique STRIESKA maire de la commune, aux techniques de négociation. Des phrases clés lui sont apprises au cas où le forcené appelle. En fait le forcené est dans les locaux de l'ancienne école. Enfin localisé, le GIGN trouve une solution pour lui apporter un téléphone et demander la libération des otages. Tapis dans la végétation, les gendarmes du PSIG, eux, veillent au grain. En toute discrétion le GIGN prépare son intervention, il faut libérer les otages. Le téléphone, finalement, le forcené ne le prendra pas car s'il était sorti, ne serait-ce qu'une seconde de sa cachette, les gendarmes auraient foncé dessus.

Peu avant 16 heures, le préfet ordonne l'assaut et l'exercice prend fin. Le forcené est maîtrisé, les otages libérés.

Cet exercice aura mobilisé plus de 200 hommes et femmes, parmi les forces de l'ordre et de secours. Sur place 90 gendarmes ont été déployés dont 19 du GIGN. Durant l'exercice, ce sont 75 sapeurs-pompiers qui sont intervenus avec 46 véhicules.

Du côté du poste de commandement, après le dernier assaut des forces de l'ordre, un premier bilan est dressé. Pour le préfet, la première mission de cet exercice était de tester la chaîne de commandement et en particulier sa rapidité à se mettre en place loin de Nevers. L'opération visait, aussi, à tester le corridor d'extraction mené par les gendarmes, enfin, il fallait mettre à l'épreuve la coordination inter-service entre les parties prenantes et depuis différents lieux. Il y a des points à améliorer car il y a eu des incertitudes au moment de croiser les informations qui arrivaient au centre de commandement.

Cet exercice aura été éprouvant et laissera des traces pour les personnes qui l'ont vécu de l'intérieur. On peut s'imaginer, bien que ce ne soit qu'un exercice, de l'impact d'un tel évènement dans la vie d'une personne ordinaire qui subit une prise d'otages ou est victime d'un attentat.

Merci aux sermageois qui ont pris part à cet exercice et aux discrets riverains.



LE PRÉFET

Nevers, le 22 NOV. 2022

Madame le Maire,

Le jeudi 29 septembre 2022, un exercice nombreuses victimes attentat s'est déroulé sur le territoire de votre commune.

Je tiens à vous adresser mes vifs remerciements pour votre implication dans cet exercice. Votre disponibilité tout au long de la phase de préparation a facilité les échanges avec mes services et permis d'organiser l'exercice dans les meilleures conditions.

Vous avez également mobilisé une conseillère municipale, la secrétaire de mairie et plusieurs riverains pour jouer les plastrons, ce qui illustre parfaitement l'enthousiasme de toute une commune pour cet entraînement. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir leur transmettre mes remerciements, ainsi qu'à l'ensemble des habitants du bourg de Sermages, qui ont su s'organiser pour palier à la gêne occasionnée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Bre chère

Daniel BARNIER

Madame Dominique STRIESKA,
Maire de Sermages

Préfecture de la Nièvre
40 rue de la Préfecture – 58020 NEVERS cedex
tél : 03 86 60 70 80 - Fax : 03 86 36 12 54 - mël : courrier@nievre.pref.gouv.fr
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>



Comice

Offerte par le comité du comice 2022, la vidéo de notre village réalisée par l'agence Veemo est disponible sur YouTube au lien suivant : <https://youtu.be/-4qzGC8zVml>

Dans chaque village de l'ancien canton, chaque mairie a répertorié ses lieux remarquables et a présenté sa commune.

Merci à Amandine, notre ambassadrice, d'avoir si bien représenté notre commune.

Merci au comité du comice pour cette initiative peu commune.



Equipe du sermageois

L'équipe du sermageois vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

En cette nouvelle année, recevez tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite. Que l'année qui commence soit pleine de joie et de sérénité.

Alain, Amandine, Dominique, Lydie et Olivier

Meilleurs Vœux 2023

Recette de La Chandeleur

Pâte des crêpes

Ingrédients

300 g de farine
3 cuillère à soupe de sucre
50 g de beurre fondu
5 cl de rhum
3 œufs entiers
2 cuillères à soupe d'huile
60 cl de lait



Mettre la farine dans le saladier et former un puit.

Déposer les œufs entiers, le sucre, l'huile et le beurre.

Mélanger délicatement avec un fouet en ajoutant au fur et à mesure le lait.

La pâte ainsi obtenue doit avoir une consistance d'un liquide légèrement épais.

Parfumer de rhum.

Faire chauffer une poêle et l'huiler très légèrement à l'aide d'un papier essuie tout.

Verser une louche de pâte, la répartir dans la poêle puis attendre qu'elle soit cuite d'un côté avant de la retourner.

Cuire ainsi toutes les crêpes à feu doux.



Pâte au spéculoos maison

Ingrédients

250 g de spéculoos
20 cl de lait concentré non sucré
1 cuillère à café de cannelle
1 cuillère à soupe de miel

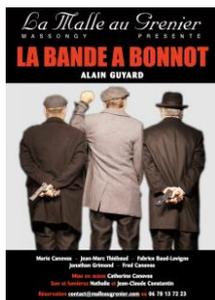
Faites chauffer dans une casserole : le lait concentré, le miel et la cannelle.

Réduire les spéculoos en poudre.

Incorporer le lait chaud et mixer (la pâte doit être bien lisse).

Verser dans un pot et mettre au frais.

Agenda des Manifestations



LA BANDE A BONNOT le 18 février

Représentation théâtrale à la salle socioculturelle de Sermages, à 17h.

J'PEUX PAS

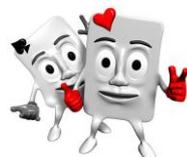


J'AI TARTIFLETTE

TARTIFLETTE le 11 mars

Le Comité des Fêtes de Sermages organise sa tartiflette le samedi 11 mars à partir de 19h30.

Réservation au 03 86 84 37 92 ou au 06 42 15 31 09



CONCOURS DE BELOTE le 22 avril

Le Comité des Fêtes de Sermages organise son concours de belote. Inscriptions à partir de 19h.

Repas : assiette franc-comtoise à l'issue du concours.



CONCERT DU COLLEGE le 2 juin

La Chorale « Chœur des Deux Rivières » donnera une représentation le vendredi 2 juin, à 20h, à l'Eglise St Pierre de Sermages.



BROCANTE le 25 juin

Le CCAS de Sermages organise sa brocante annuelle à la salle socioculturelle. Les informations vous seront communiquées ultérieurement.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

- 1 – Liste de lauréats.
- 2 – Adversaire.
- 3 – Military Police.
- 4 – Domina.
- 5 – Se dit d'un hôte de passage.
- 6 – Largeur d'étoffe. Ovation du public.
- 7 – Dieu de l'amour. De bonne heure.
- 8 – Homme à tête de faucon. Provient.

Verticalement :

- A – Se couvrir de petits nuages (se).
- B – Attirera.
- C – Album. N° 77 d'après Mendeleïev.
- D – Rainure destinée à recevoir un tenon.
- E – Champion. Route Nationale.
- F – Redonna de la vigueur.
- G – Indique le lieu. Préposition.
- H – Sel ou ester d'acide.

		8				3	1	5
9								
		2			4			7
8		9			5	2		7
					8			
			7			5		1
4								8
2	6		3					
			1			6		



Citation :
 En hiver, on dit souvent : « Fermez la porte, il fait froid dehors ! »
 Mais quand la porte est fermée... Il fait toujours aussi froid dehors !
 Pierre DAC

On ne dit pas....., on dit !
 On ne dit pas asticoter le met en joie, mais taquiner l'amuse !
 On ne dit pas un écrit stupide, mais un contexte !
 On ne dit pas un scientifique phocéén, mais un savant de Marseille !
 On ne dit pas six culs de jatte très en retard, mais des citrons pressés !

SI, À L'HÔPITAL TU VOIS UNE INFIRMIÈRE AVEC UN THERMOMÈTRE SUR L'OREILLE...



...DIS-TOI QUE QUELQUE PART IL Y A UN PATIENT AVEC UN STYLO DANS LE CUL.

Solutions du n°134

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	G	R	A	N	U	L	A	T
2	L	A	B	E	L	I	S	A
3	A	B	A		T	O	P	O
4	S	A	T	U	R	N	E	
5	N	I	T	R	A		R	A
6	O	S	A		S	O	I	R
7	S		I	S	O		T	E
8	T	A	T	O	N	N	E	S

6	1	5	2	3	4	9	8	7
4	8	7	9	1	5	3	2	6
9	2	3	6	8	7	4	1	5
8	6	9	7	4	2	5	3	1
7	3	4	1	5	8	2	6	9
2	5	1	3	6	9	7	4	8
5	9	6	8	2	3	1	7	4
1	4	2	5	7	6	8	9	3
3	7	8	4	9	1	6	5	2